



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE  
CEMAC



-----  
PÔLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES  
AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE

---

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

***Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement***



**REUNION DE CONCERTATION TRIPARTITE CEMAC-FAO-PRASAC  
SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER  
REGIONAL**

**RAPPORT**

*20 au 23 juin 2022*

## Introduction

Sur instruction du Président de la Commission de la CEMAC, une mission conjointe Direction de l'Agriculture de la CEMAC et Direction Scientifique du PRASAC sur le Programme de développement du secteur semencier régional a été effectuée à Libreville au Gabon du 20 au 23 juin 2022. Cette mission conduite par Madame Nancia ADA NLANG, Directrice de l'Agriculture et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC était composée de trois membres dont deux du PRASAC, notamment le Directeur scientifique M. Guy-Florent ANKOGUI-M'POKO et le Chef de services de la programmation de la valorisation M. Alain Serge ONDO AZI.

Cette mission avait pour objectif global de :

- Echanger avec les différents partenaires qui soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement du secteur semencier en Afrique Centrale ;
- Convenir d'une démarche efficace, adaptée et permettant d'accélérer l'exécution dudit programme.

De façon spécifique, il s'agissait de :

- Faire le bilan des activités réalisées depuis le lancement du programme ;
- Examiner les engagements des différentes parties ;
- Evaluer la mise en œuvre de la feuille de route élaborée par les Ministres sectoriels en charge de l'Agriculture en zone CEMAC ;
- Partager les recommandations des ateliers nationaux de sensibilisation ;
- Rediscuter de l'intérêt du PSR ;
- Echanger du processus d'actualisation du PSR.

La rencontre étalée sur deux jours s'est déroulée en deux phases : la concertation technique entre cadres de la FAO, de la Commission de la CEMAC et du PRASAC, et la rencontre avec le Coordonnateur du Bureau sous régional Afrique centrale de la FAO

### **1. La concertation technique entre cadres de la FAO, de la Commission de la CEMAC et du PRASAC**

Au total six personnes, dont trois de la FAO, une de la Commission de la CEMAC et deux du PRASAC ont participé à cette rencontre (Cf. Liste en annexe), qui a débuté le lundi 20 juin 2022 à 14h30 par le mot introductif de la Directrice de l'Agriculture et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC, qui présidait les échanges.

Dans son allocution, Madame Nancia ADA NLANG, après avoir rappelé les objectifs de l'atelier a remercié le Coordonnateur régional de la FAO d'avoir accepté la tenue de la rencontre et les participants de leur présence. Une disponibilité, a-t-elle ajouté, qui témoigne de l'intérêt qu'accorde la FAO au sous-secteur semencier.

Elle a ensuite insisté sur l'importante la rencontre pour la Commission de la CEMAC et le PRASAC qui l'attendaient depuis longtemps, et pour lesquels il s'agit de l'ouverture à de

nouvelles opportunités, permettant d'avancer dans la mise en œuvre des 46 activités du programme semencier exécuté par la CEMAC avec l'appui technique et financier de la FAO depuis 2009.

Elle a terminé son propos en fondant l'espoir sur fonder l'espoir sur des échanges de qualité devant aboutir à des résolutions pertinentes, pour la réalisation d'une Afrique centrale autosuffisante en semence de qualité, permettant de booster la production et de garantir la sécurité alimentaire.

Après l'intervention de Madame la Directrice de l'Agriculture du Développement Rural et de l'Environnement à la Commission de la CEMAC, les participants ont procédé à l'examen du programme de travail, qui a été validé sans amendement (Cf. Annexe). Cependant, il a été convenu qu'au vu du programme validé, la rencontre pouvait se dérouler en deux jours au lieu de trois prévus.

### **1.1. Du bilan des activités réalisées depuis le lancement du programme**

Sur ce point, un exposé intitulé « Présentation globale du programme semencier régional (PSR) : les différentes réalisations et les produits obtenus » a été fait par le Pr Alain Ondo Azi, Chef de service des programmes et de la valorisation à la Direction scientifique du PRASAC, pour servir de base de discussions.

Cet exposé a été l'occasion pour le présentateur de donner un aperçu général du processus d'élaboration du programme sous régional du développement du secteur semencier entamé en 2006 avec l'appui de la FAO, suite au constat par l'Institution d'une faible productivité agricole dans la sous-région, faire un état de mise en œuvre du programme, exposer le processus de validation, d'approbation et d'adoption des textes règlementaires par les experts pays, les ministres de l'agriculture des états membres et le conseil des ministres de la CEMAC, et d'évoquer la poursuite du processus de mise en œuvre du programme.

Du programme semencier régional il faut retenir que son objectif global est de contribuer au renforcement de la nutrition et de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté dans l'espace CEMAC, à travers la création de systèmes semenciers efficaces, et à une meilleure application des biotechnologies dans le secteur semencier. Il comprend neuf (9) objectifs spécifiques qui sont :

- 1- Harmoniser les lois et réglementations semencières au niveau régional ;
- 2- Promouvoir la mise en place d'un marché régional ;
- 3- 3- Elaborer des politiques semencières nationales et adopter des réglementations semencières adaptées et autres mesures idoines en faveur du développement du secteur semencier ;
- 4- Promouvoir la mise au point de variétés améliorées des cultures vivrières importantes de la sous-région ;
- 5- Promouvoir des systèmes de production semenciers efficaces et l'utilisation de la semence de qualité par les agriculteurs ;
- 6- Promouvoir et renforcer le rôle du secteur privé ;
- 7- Renforcer les capacités humaines des acteurs du secteur semencier ;

- 8- Mettre en place un système de financement et de crédit durable pour développer et soutenir le secteur semencier ;
- 9- Mettre en place un système d'information standardisé efficace et accessible sur la base de données fiables et actualisées sur le secteur semencier dans la zone CEMAC.

Les résultats attendus sont également au nombre de neuf (9), à savoir :

- 1- Les politiques semencières, les cadres juridiques et réglementations sont harmonisés au niveau régional ;
- 2- Les circuits de commercialisation et de distribution dans la région sont améliorés ;
- 3- Les politiques nationales semencière en faveur du développement du secteur semencier sont développées dans les 6 pays de la CEMAC ;
- 4- Les programmes de création variétale et de développement de technologies de production sont renforcés ;
- 5- Les techniques de production des semences sont connues et maîtrisées par les professionnels et agriculteurs du secteur ;
- 6- Les entrepreneurs semenciers (groupements de producteurs, individuels) sont renforcés, organisés et en mesure de satisfaire les demandes en semences de qualité ;
- 7- Des programmes de formation appropriée dans le cadre d'un processus intégré de renforcement des capacités des acteurs du secteur semencier, sont élaborés et exécutés ;
- 8- Des mécanismes nationaux et régionaux sont mis en place pour soutenir le secteur semencier dans la sous-région ;
- 9- Les systèmes d'information et de suivi du commerce de semences dans la région sont La mise en œuvre de ce programme, a démarré en 2010. Elle a mobilisé des Experts nationaux et internationaux ainsi que les différents acteurs nationaux et régionaux de la filière semencière substantiellement améliorés.

Démarré en 2010, la mise en œuvre de ce programme qui a mobilisé des Experts nationaux et internationaux ainsi que les différents acteurs nationaux et régionaux de la filière semencière a abouti à l'élaboration des documents ci-après : i) Projets des textes réglementaires semenciers portant harmonisation des règles régissant la production, le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences et plants en zone CEMAC ; ii) Règlement d'exécution portant création et organisation du Catalogue zéro des espèces et variétés de cultures vivrières d'intérêt communautaire en zone CEMAC ; iii) Règlement d'exécution portant création, composition et fonctionnement du Conseil Régional semencier en zone CEMAC ; et iv) Catalogue zéro des espèces et variétés des cultures vivrières d'intérêt communautaire en zone CEMAC.

L'ensemble des documents a été validé au cours des ateliers sous régionaux organisés par la Commission, le PRASAC avec l'appui technique de la FAO, dans le cadre d'un processus de validation placés sous la supervision juridique et technique de ces trois institutions. Il convient de souligner que l'adhésion des autorités politiques des pays de la CEMAC à ce programme a été manifestée par la tenue de la réunion ad hoc des Ministres en charge de

l'agriculture des Etats membres de la CEMAC et qu'en dehors de l'appui de la FAO, le Programme, dont le budget initial était estimé à 21 669 500 \$ EU (soit environ 11 918 225 000 F CFA), jusqu'à ce jour n'a jamais bénéficié de l'appui financier d'un autre partenaire extérieur.

En complément de la présentation du Pr Ondo Azi, Mme la Directrice de l'Agriculture a exprimé son inquiétude par rapport à l'absence de réaction de la FAO à ses courriers depuis que le responsable du dossier à la Représentation régionale est décédé.

En réponse à cette inquiétude, Chargé de la production et protection des plantes à la coordination régionale de la FAO a expliqué cette situation par les nombreux changements intervenus dans les différentes institutions des Nations Unies ces dernières années, à la fois en termes de Ressources humaines que financières.

### **1.2. De l'intérêt du PSR et l'examen des engagements des différentes parties**

A ce niveau, les représentants de la Fao ont affirmé que le PSR était toujours d'actualité, surtout au vu du contexte mondial actuel, marqué par les effets de la pandémie de la Covid 19 et de la guerre de l'Ukraine. Aussi, l'engagement de la FAO de poursuivre l'action ne fait aucun doute. Cependant, il serait difficile de mettre toutes ces activités en œuvre, du fait des ressources financières qui malheureusement sont très limitées en ce moment.

### **1.3. De l'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route élaborée par les Ministres sectoriels en charge de l'Agriculture en zone CEMAC**

Comme pour le point 1.1, les discussions ont commencé par la « Feuille de route du programme semencier régional » présentée par le Pr Ondo Azi. A l'issue de cette présentation, il ressort clairement que certains objectifs spécifiques (OS) peuvent être regroupés, notamment les OS1, OS6 et OS8, de même que les OS4 et OS5. Toutefois, ce travail ne pourrait être réalisé qu'avec les points focaux des différents pays, d'où la nécessité d'organiser la rencontre prévue pour le mois d'octobre prochain pour statuer sur toutes ces questions.

### **1.4. Du partage des recommandations des ateliers nationaux de sensibilisation**

Lors des ateliers d'information et de sensibilisation sur les activités du programme semencier régional en vue de susciter l'intérêt des Etats à poursuivre la mise en œuvre des activités du programme et le développement des politiques semencières nationales, les participants avaient formulés une série de recommandations, adressées aux gouvernements, à la CEMAC et à la FAO.

Ces recommandations compilées dans un recueil par la Direction de l'Agriculture et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC. Un exemplaire de ce document a été remis aux représentants de la FAO à l'issue des échanges.

### **1.5. Des échanges sur le processus d'actualisation du PSR.**

Concernant la relecture du programme, les représentants de la FAO ont estimé qu'il était impossible en l'absence des différentes parties prenantes au processus, notamment des

représentants des ministères sectoriels en charge de l'Agriculture en zone CEMAC. Face à cette situation, ils ont proposé d'organiser une réunion au mois d'octobre 2022 avec tous les représentants pays, pour faire le point de la mise en œuvre des activités et éventuellement procéder à l'actualisation du programme.

Pour se faire, ils ont demandé à la CEMAC d'adresser très rapidement un courrier au Directeur Général de la FAO, pour solliciter le financement de l'activité. Dans les TDR de la réunion, il faudra envisager la participation d'autres partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, la Direction scientifique PRASAC devra élaborer et envoyer aux Etats d'ici le 10 juillet 2022 au plus tard, une fiche d'états des lieux pour recueillir les informations sur le secteur semencier dans les différents pays avant la rencontre.

Concernant l'actualisation du PSR, à défaut de la faire lors de la réunion du mois d'octobre, on pourrait envisager de mobiliser un consultant que la FAO prendrait bien en charge. Cela permettra non seulement de réactualiser les informations mais aussi de restructurer le programme en procédant à des regroupements d'activités, dont le nombre actuel (46 activités) semble trop important, pour attirer les partenaires techniques et financiers.

## **2. La rencontre avec le Coordonnateur du Bureausous régional Afrique centrale de la FAO**

Initialement prévu dans la matinée du lundi 20 juin 2022, cette rencontre pour des raisons de calendrier, n'a pu avoir lieu que le mardi 21 juin à 8h au siège de la coordination régionale de la FAO à Libreville.

Sur place, la mission a été reçue par Monsieur Lionel KINADJIAN, Chargé de pêche et de l'aquaculture en lieu et place du Coordonnateur régional en déplacement, entouré de trois collaborateurs. Après les présentations d'usage, Monsieur INADJIAN a présenté le Bureau Sous régional pour l'Afrique centrale, de la FAO qui couvre huit pays, dont les six de la zone CEMAC, la RDC et Sao Tomé et Principe.

Officiellement ouvert en Juillet 2007, le bureau le Bureau a été établi dans le cadre du processus de décentralisation de la FAO, pour répondre plus promptement et de manière spécifique aux besoins des pays membres et des organisations sous régionales de l'Afrique Centrale, notamment dans les domaines :

- des politiques agricoles;
- de la gestion durable des écosystèmes forestiers, des agroécosystèmes et des ressources naturelles ;
- des productions agricoles (cultures, élevage, pêches et foresterie) ;
- de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- de la résilience et des interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles et anthropiques.

Le Bureau dispose d'un cadre de programmation pays sur lequel l'institution s'appuie pour aider les Etats à mettre en œuvre les projets communs, ce qui n'est pas le cas avec les

institutions sous régionales ; Ce qui constitue un handicap pour l'appui aux projets sous régionaux. Toutefois, il existe une concertation permanente avec elles et il appuie les deux organisations d'intégration sous régionale que sont la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) et la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que leurs Institutions spécialisées (COMIFAC, COREP, CEBEVIRHA, ISTA, PRASAC).

Le bureau dispose d'une équipe multidisciplinaire chargée du suivi des actions. Une réunion sous régionale est organisée par an pour faire le point des actions menées dans les pays et des difficultés rencontrées afin d'y apporter des solutions appropriées.

Après cette présentation de l'institution, la parole a été donnée à la Directrice de la DADRE, qui après avoir transmis les remerciements du Président de la Commission de la CEMAC pour les échanges courtois et la réponse favorable du Coordonnateur Régionale à la tenue de la rencontre technique de concertation entre les deux institutions, a exposé l'objet de la mission et les attentes de la CEMAC par rapport aux engagements de la FAO sur le PSR.

En guise de réponse aux préoccupations de la CEMAC, le représentant du Coordonnateur du Bureau sous régional Afrique centrale de la FAO, tout en réaffirmant la pertinence du PSR et l'intérêt de la FAO pour cette question a souligné que le Bureau n'avait pas de financements pour appuyer la totalité des activités mentionnées.

Cependant, il pense qu'il est possible de voir les enjeux en termes de semences dans le cadre de la résilience, notamment sous forme de projets pilotes le recueil d'informations sur la l'approvisionnement des pays enclavés comme la RCA et le Tchad en semences (provenance, qualité, les prix, acteurs impliqués, etc.)et de tests de nouvelles semences pour les autonomiser et sortir de l'urgence.

Après ces éclaircissement, M. KINADJIAN s'est retiré. Mais avant de prendre congé, il a donné des instructions pour que chaque chargé de programme puisse présenter son domaine de compétence à la mission. Ainsi, tour à tour, les chargés de programme ont pris la parole pour présenter leurs domaines d'interventions, les activités en cours et les possibilités de collaboration.

Au cours des échanges qui ont suivi, plusieurs sujets ont été abordés, notamment le Mémoire phytosanitaire FAO-CEMAC-CEEAC, les problématiques de la Chenille Légionnaire d'Automne (CLA) et de veille phytosanitaire, le processus d'élaboration du plan stratégique du PRASAC en cours et de la base de donnée sur les semences, la digitalisation de l'agriculture dans la sous-région, la relecture de la stratégie agricole de la CEMAC, l'élaboration de la charte agricole de la CEMAC, etc.

### **3. Suggestions et recommandations**

A l'issue des échanges, il a été convenu ce qui suit :

1. Concernant le PSR, la FAO juge le programme toujours très pertinent et s'engage à poursuivre l'action mais à condition de regrouper les objectifs et revoir à la baisse le nombre d'activités. Pour ce faire, elle recommande :

- a. d'organiser une réunion au mois d'octobre 2022 avec tous les représentants pays, pour faire le point de la mise en œuvre des activités et éventuellement procéder à l'actualisation du programme ;
  - b. que la CEMAC adresse très rapidement un courrier au Directeur Général de la FAO, de préférence d'ici la fin du mois de juin, pour solliciter le financement de l'activité ;
  - c. que la Direction scientifique PRASAC élabore et envoie aux Etats d'ici le 10 juillet 2022 au plus tard, une fiche d'états des lieux pour recueillir les informations sur le secteur semencier dans les différents pays avant la rencontre ;
  - d. d'envisager de mobiliser un consultant en vue de la révision du programme ;
  - e. initier un projet pilote pour le recueil d'informations sur la provenance des semences pour les pays enclavés comme la RCA et le Tchad, et tester de nouvelles semences pour les autonomiser et sortir de l'urgence ;
  - f. envisager un projet d'amélioration de l'employabilité des jeunes à travers les métiers de la semence.
2. Sur la question du mémorandum, la mission a été informé que le processus devait être relancer, la FAO ayant adopté un cadre de planification de partenariat plus englobant. Une mouture du mémorandum actuellement en cours de rédaction sera envoyée d'ici peu à la Commission de la CEMAC pour amendement et suggestion en vue de sa signature.
  3. Pour ce qui est de la CLA, les actions financées par la FAO dans ce domaine en Afrique centrale sont menées par le Cameroun, choisi comme pays de démonstration en vue de l'initiation d'une stratégie sous régionale de lutte. Cette stratégie, si elle est validée sera étendue aux autres pays considérés comme des pays pilotes et n'ont pas de financement pour le moment.
  4. A propos du processus d'élaboration du plan stratégique du PRASAC en cours, le Chargé des politiques agricoles a fait savoir à la mission qu'il y avait la possibilité pour le PRASAC d'obtenir un appui de la FAO pour l'élaboration dudit document.
  5. Quant à la relecture de la stratégie agricole de la CEMAC, l'élaboration de la charte agricole de la CEMAC, le Chargé des politiques agricoles a manifesté sa volonté d'appuyer l'initiative. Pour ce faire, il a été convenu que la Directrice du DADRE puisse lui envoyer très rapidement la copie de la stratégie agricole de la CEMAC, afin qu'il puisse en prendre connaissance.
  6. Enfin, au sujet de l'élaboration de la base de données sur les semences en Afrique centrale, le Chargé des technologies de l'information a exhorté le PRASAC et la Commission de la CEMAC à lui fournir toutes les informations sur les produits que l'on souhaite avoir, afin qu'il puisse bien orienter l'appui à apporter. Une cellule de veille technologie est en cours de montage au niveau de la sous-région et que des initiatives allant dans ce sens pourraient bénéficier de l'appui de la FAO.

## **Conclusion**

Deux jours d'échange ont permis de faire le point sur le programme semencier régional et les engagements de la FAO et de la CEMAC sur ce dossier. Certes, le bilan des activités



réalisées est largement en deçà et au regard des problèmes rencontrés depuis le lancement dudit programme jusqu'à ce jour. Cependant, il y a lieu de poursuivre le programme au vu de la pertinence de l'initiative pour renforcer la résilience des populations de la sous-région, afin de leur permettre de mieux faire face aux effets à l'insécurité alimentaire, exacerbée par les effets de la Covid 19 et de la guerre d'Ukraine.

C'est dans l'objectif d'œuvrer dans la continuité que les deux parties ont convenu d'organiser une rencontre au mois d'octobre pour revisiter le PSR et décider des nouvelles orientations à lui donner pour mieux satisfaire les besoins des producteurs de la sous-région dans ce domaine.

Fait à N'Djamena, le 23 juin 2022

Le Directeur Scientifique du PRASAC

**DR Guy-Florent ANKOGUI-M'POKO**

**Anne 1 Note conceptuelle de la mission**

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

CEMAC



-----  
PÔLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES  
AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE

---

***DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE***

***Direction de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement***

**REUNION DE CONCERTATION TRIPARTITE CEMAC-FAO-PRASAC  
SUR LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR SEMENCIER  
REGIONAL**

**NOTE CONCEPTUELLE**

*20 au 23 juin 2022*

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La situation alimentaire et nutritionnelle du continent africain est décrite par de nombreux auteurs comme étant dans une situation critique. Cette situation est exacerbée par une urbanisation rapide et l'accroissement de la population mondiale qui augmentent les besoins en alimentation et principalement dans les centres urbains.

La réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la réduction de la pauvreté font partie, depuis des décennies, des objectifs prioritaires des différentes politiques publiques et des investissements pour le développement agricole des pays africains. Mais les rendements et la productivité agricoles restent encore parmi les plus faibles au monde, l'insécurité alimentaire est toujours prégnante et la pauvreté sévit très fortement surtout en zone rurale. Les faibles rendements par exemple sur les cultures céréalières, les rendements sont d'environ 1,2 t/ha alors que la moyenne dans le monde est de 3 t/ha, avec de faibles surfaces cultivées.

Aujourd'hui, l'intensification durable de l'agriculture, c'est-à-dire la mobilisation des processus ou des systèmes permettant d'augmenter les rendements sans affecter négativement l'environnement ni avoir à emblaver des superficies additionnelles de terres agricoles devient indispensable. Aussi, il a été prouvé que les semences de qualité augmentent la production et la productivité agricoles. Ces graines sont naturellement sélectionnées pour avoir un rendement plus élevé, résister aux maladies, résister aux différents stress, entrer en maturation plus tôt et bien réagir aux apports d'engrais.

En effet, l'utilisation des semences certifiées est considérée comme la première étape du processus d'intensification agricole. La semence constitue le premier facteur de production des agriculteurs, elle contribue pour au moins 40% à la formation des rendements des cultures en Afrique centrale. Son rôle est plus prépondérant que celui des autres facteurs clés tels que l'utilisation des bonnes pratiques agricoles, la fertilité et l'alimentation en eau du sol, la protection des cultures et la gestion des aléas climatiques entre autres et qui au demeurant influencent sa performance. Ce qui relève l'importance des semences pour contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour la CEMAC, consacrer un programme sur la problématique des semences a tout son sens. De cette volonté, un programme de développement du secteur semencier a été élaboré avec l'appui déterminant de la FAO.

La mise en œuvre de ce programme s'est matérialisée par le lancement des actions de base aux niveaux national et régional, notamment :

- l'harmonisation des textes réglementaires ;

- l'élaboration du catalogue zéro des espèces et variétés végétales d'intérêt communautaire ;
- l'étude sur la production et la commercialisation des semences et plants en Afrique Centrale ;
- l'élaboration d'un modèle de code de conduite pour l'utilisation de semences de qualité dans les situations d'urgence.

Deux autres études ont suivi, il s'agit de :

- l'adoption des réglementations semencières par les instances législatives nationales compétentes ;
- l'évaluation des capacités des institutions nationales en charge de l'encadrement du secteur semencier notamment dans le cadre du contrôle de la qualité, de l'homologation des variétés, de la protection des obtentions végétales et de la vulgarisation agricole.

Plus récemment, la CEMAC et le PRASAC ont organisé les ateliers nationaux de sensibilisation et d'appropriation des acquis et textes réglementaires du programme semencier régional dans les pays membres de la CEMAC d'avril à septembre 2021.

Ces ateliers ont permis de présenter et d'échanger, pour chaque Etat membre, la situation du sous-secteur semencier.

Des échanges, il se dégage la nécessité d'actualiser le document du programme de développement du secteur semencier en Afrique centrale.

## **2. OBJECTIFS GENERAUX DE LA REUNION**

La réunion vise les objectifs généraux ci-après :

- Echanger avec les différents partenaires qui soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement du secteur semencier en Afrique Centrale ;
- Convenir d'une démarche efficace, adaptée et permettant d'accélérer l'exécution dudit programme.

Tout ceci dans la volonté de poser de nouvelles bases pour la mise en œuvre effective du programme suscité.

## **3. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques de la réunion sont les suivants :

- Faire le bilan des activités réalisées depuis le lancement du programme ;

- Examiner les engagements des différentes parties ;
- Evaluer la mise en œuvre de la feuille de route élaborée par les Ministres sectoriels en charge de l'Agriculture en zone CEMAC ;
- Partager les recommandations des ateliers nationaux de sensibilisation ;
- Rediscuter de l'intérêt du PSR ;
- Echanger du processus d'actualisation du PSR.

#### **4. RESULTATS ATTENDUS**

Des objectifs sus-évoqués il pourrait résulter :

- Le bilan des activités du programme ;
- L'engagement des différentes parties sur de nouvelles bases ;
- La mise en place d'une nouvelle feuille de route ;
- Les recommandations des ateliers nationaux de sensibilisation sont partagées ;
- L'intérêt du programme est recadré et accepté de tous ;
- Le processus d'actualisation du programme est défini et un chronogramme y relatif est élaboré.

#### **5. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

Cette réunion se présente comme une réunion de concertation tripartite permettant d'ouvrir la voie vers une évaluation du programme de développement du secteur semencier en Afrique Centrale en se projetant vers les actions futures.

Cette réunion se déroulera en des séances de travail interactives entre les différents participants.

Les travaux se tiendront sur trois jours et la première partie de la première journée sera consacrée à la présentation des civilités aux responsables de la FAO.

#### **6. DATE ET LIEU**

La réunion se tiendra à Libreville au Gabon, du 21 au 23 juin 2022. Les participants recevront la note conceptuelle y relative dans les meilleurs délais.

#### **7. PARTICIPANTS**

La réunion de concertation tripartite regroupera les participants ci-après :

- La FAO (nombre de participants à définir par la FAO) ;

- La CEMAC (02 participants) ;
- Le PRASAC (02 participants).

## 8. PROGRAMME PREVISIONNEL

| HORAIRE       | ACTIVITE  | OBSERVATIONS          |
|---------------|---|-----------------------|
| <b>JOUR 1</b> |   |                       |
| 08h00-11h00   | Présentation des civilités au Coordonnateur SFC-FAO<br>Echanges Divers  |                       |
| 11h00-14h00   | RAS   |                       |
| 14h30-15h30   | Ouverture des travaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot Introductif DADRE</li> <li>- Présentation des participants</li> <li>- Validation de la note conceptuelle et du programme de travail</li> <li>- Photo de famille</li> </ul> | DADRE<br>Tous<br>Tous |
| 15h30-16h00   | Pause-café  | Service               |
| 16h00-17h30   | Présentation du Programme Semencier<br>Débats   | PRASAC/CEMAC<br>Tous  |
| <b>JOUR 2</b> |   |                       |
| 08h30-09h00   | Synthèse de travaux du jour 1   | Rapporteur            |
| 09h00-10h30   | Evaluation de la feuille de route des Ministres<br>Intérêt du Programme<br>Débats   | PRASAC/CEMAC<br>Tous  |
| 10h30-11h00   | Pause-Café  | Service               |
| 11h00-13h00   | Présentation de l'état de mise en œuvre<br>Débats   | PRASAC<br>Tous        |
| 13h00-14h00   | Pause-déjeuner  | Service               |
| 14h30-16h30   | Présentation de l'état de mise en œuvre<br>Débats   | PRASAC<br>Tous        |
| <b>JOUR 3</b> |   |                       |
| 08h30-09h00   | Synthèse de travaux du jour 2   | Rapporteur            |
| 09h00-10h30   | Partage des recommandations des ateliers nationaux<br>de sensibilisation  | PRASAC/CEMAC          |

|                          |  |                  |
|--------------------------|--|------------------|
|                          | Débats   | Tous             |
| 10h30-11h00              | Pause-Café   | Service          |
| 11h00-13h00              | Actualisation du Programme<br>Perspectives<br>Feuille de route | CEMAC/PRASAC/FAO |
| 13h00-14h00              | Pause-déjeuner   | Service          |
| 14h30-16h30              | Actualisation du Programme<br>Perspectives<br>Feuille de route | CEMAC/PRASAC/FAO |
| <b>FIN DE LA REUNION</b> |  |                  |



## Annexe 2. Liste des personnes rencontrées

| Nom et Prénoms                           | Fonction  | Contact  |
|--|---|--|
| Lionel KINADJIAN                         | Chargé de pêche et de l'aquaculture               | <a href="mailto:Lionel.kinadjian@fao.org">Lionel.kinadjian@fao.org</a>                     |
| Tristan NONDAH                           | Chargé de la protection et protection des plantes | +24101444290<br><a href="mailto:Tristan.Nondah@fao.org">Tristan.Nondah@fao.org</a>         |
| Adama TAOKO                              | Fonctionnaire en Charge des politiques            | +24104637193<br><a href="mailto:Adama.taoko@fao.org">Adama.taoko@fao.org</a>               |
| Magloire François<br>Christophe BLAMPAIN | IT Support Officer                                | +241077881249<br><a href="mailto:Magloire.blampain@fao.org">Magloire.blampain@fao.org</a>  |
| Miyoubi KOUMANGOYE                       | Professionnel Associé/Terre et eaux               | +24104228676<br><a href="mailto:Koumangoye.miyoubi@fao.org">Koumangoye.miyoubi@fao.org</a> |
| Oumar NDIAYE                             | Fonctionnaire en Charge des terres et des eaux    | +24177713441<br><a href="mailto:Oumar.ndiaye@fao">Oumar.ndiaye@fao</a>                     |